



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 24 juin 2015

Après délibération, le Conseil municipal

15.19 - Sur proposition de M. Michel JACQUEL, secrétaire de séance, ADOPTE le procès-verbal de la réunion du **22 avril 2015**.
(Unanimité "Pour")

15.20 – Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2014, DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif; CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes; RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser. **ARRETE les résultats définitifs tels que résumés en annexe :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		805 835,56	150 612,64			
Opération de l'exercice	1 022 484,14	1 286 120,28	423 213,30	342 028,56	1 445 697,44	1 628 148,84
TOTAUX	1 022 484,14	2 091 955,84	573 825,94	342 028,56	1 596 310,08	2 433 984,40
Résultats de clôture		1 069 471,70	231 797,38			837 674,32
Restes à réaliser			154 008,67			
TOTAUX CUMULES		1 069 471,70	385 806,05	0,00	385 806,05	1 069 471,70
RESULTATS DEFINITIFS						683 665,65

(Unanimité "Pour")

15.21 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les finances de la commune ont été normalement gérées, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire; Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes; **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

(Unanimité "Pour")

15.22 CONSIDERANT l'organisation générale du budget 2014 et la nécessité d'assurer le financement des investissements réalisés, CONSTATE que le compte administratif 2014 présente un excédent de fonctionnement de **1 069 471,70 €**. DECIDE d'affecter en réserves au c/1068 la somme de **385 810,00 €** à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement et de reporter en fonctionnement – R002 - la somme de **683 661,70 €**.

(Unanimité "Pour")

15.23 DECIDE de procéder au remboursement anticipé du contrat de prêt n° MPH193291CHF002, souscrit auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, dans les conditions énoncées ci-dessous, DIT que les crédits nécessaires seront ouverts à la DM1, AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce remboursement par anticipation à la DM1.

Contrat de prêt n° MPH193291CHF002

Durée	Prêteur	CRD après échéance (CHF)	Date échéance	Taux	Durée résiduelle
15 ans	DEXIA	178 556,44 (171 936,87 €.)	01/08/2015	1,41 %	6 ans

➤ Indemnité de remboursement anticipé : 3 571,13 CHF (3 438,74 €.)

(Unanimité "Pour")

15.24 DECIDE d'adhérer au service informatique du SIAGEP avec les options prestation sauvegarde des données informatiques externalisée et la prestation "eparapheur"et d'imputer la dépense de 3 943,45 € au budget de la commune pour 2015. AUTORISE le maire à signer la convention de mise à disposition.

(Unanimité "Pour")

15.25 VU les nouveaux statuts de l'Association du Service de Repas à Domicile ayant son siège social à Etueffont (90) qui prévoient l'adhésion de personnes morales, CONSIDERANT la qualité et l'intérêt de l'activité de l'A.S.R.D. au plan communal, DECIDE d'adhérer à l'Association du Service de Repas à Domicile - Etueffont. CONFIRME la désignation de représentants telle que prévue par la délibération n° 18-2014 du 09/04/2014 :

- Mme Geneviève VOISINET en qualité titulaire
- Mme Rose-Marie BARBERET en qualité de suppléante.

18 voix "Pour"- 1 Abst.

Vu pour être affiché ce jour, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EVETTE/SALBERT le 25 juin 2015

Le Maire,

Bernard GUILLEMET